

CONGRES SNNA-FO NOVEMBRE 2017 PARIS

MOTION ICNA

Les ICNA occupent une place essentielle au sein de la DGAC et les fonctions qu'ils occupent sont au cœur des métiers.

Le SNNA-FO signataire du protocole 2016 constate les avancées, initiées lors du protocole 2013, obtenues pour les ICNA et notamment :

- La création d'un nouveau régime indemnitaire, le RIST, qui a permis l'exclusion du RIFSEEP.
- L'augmentation identique de l'ISQ de 120 euros/mois pour tous les ICNA.
- L'augmentation des primes SUP ISQ, part fonction, Technicité de 5% sur la durée du protocole (3% en 2017.....).
- L'amélioration du maintien des primes (maladie, mutation,).
- La refonte de la grille indiciaire, en cours, qui permettra à durée de carrière identique une augmentation de l'indice terminal et la fusion des grades P et D dans le grade de D : un ICNA sera divisionnaire dès l'obtention de sa première mention d'unité.
- L'amélioration de l'accès au grade d'Ingénieur en Chef par l'ajout de nouveaux postes déclencheurs (CDQ dans organismes de moins de 24000 Meq, Contrôleurs experts) et par des nouvelles fonctions qui compteront dans la durée nécessaire (Examineur, facilitateur FH).
- L'accès au HEB pour certaines fonctions d'encadrement.
- L'emploi fonctionnel CUTAC pour les contrôleurs experts.
- Le recrutement de 315 ICNA sur 3 ans.
- La participation financière de la DGAC à la mensualité « ATC prévoyance » dans le cadre du référencement mutuelles.
- L'amélioration de la pension retraite via :
 - L'augmentation de la pension de base (grille indiciaire et RIFP).
 - L'augmentation de l'ATC via la revalorisation de l'ISQ et du pourcentage ISQ/ATC.

Le SNNA-FO revendique et défendra :

- Le maintien du statut ICNA au sein de la Fonction publique d'Etat.
- L'accès au grade d'ingénieur en chef pour tous les ICNA en créant, au besoin, un critère d'ancienneté.
- La rénovation et le développement de l'ensemble des systèmes techniques opérationnels afin d'améliorer la fluidité, de garantir la sécurité du trafic et d'assurer de meilleures conditions de travail.
- La poursuite des recrutements ICNA, non pas dans une logique purement comptable, mais en relation avec les réels besoins opérationnels de sécurité et de capacité.



- Une application adaptée à la réalité des besoins des textes régissant la Licence de Contrôle en particulier sur les conditions de maintien de la mention linguistique et de la mention d'unité.
- Une amélioration de la mobilité fonctionnelle et géographique des ICNA et propose d'étudier de nouveaux critères de mutation qui devront prendre en compte l'ancienneté dans le corps, dans l'affectation et la non attractivité.
- L'uniformisation du taux d'ISQ pour tous les groupes.
- La prise en compte des conditions de travail particulières dans certains organismes de manière pérenne.
- La revalorisation régulière de l'ensemble du dispositif indemnitaire RIST afin de garantir et d'améliorer le pouvoir d'achat.
- L'amélioration de la gestion et du déroulement de carrière des ICNA titulaires inaptes médicaux avant l'obtention de la mention d'unité de l'organisme d'affectation.
- Le maintien du rythme de travail d'un jour sur deux et du travail en équipe. FO s'oppose à toute dégradation des conditions de travail des ICNA en salle ou hors salle.
- L'amélioration du revenu de remplacement à la retraite par :
 - L'augmentation de la pension de base via l'indice terminal et l'augmentation de la NBI.
 - La poursuite de l'amélioration du dispositif ATC.
 - L'amélioration du Complément Individuel Temporaire.

